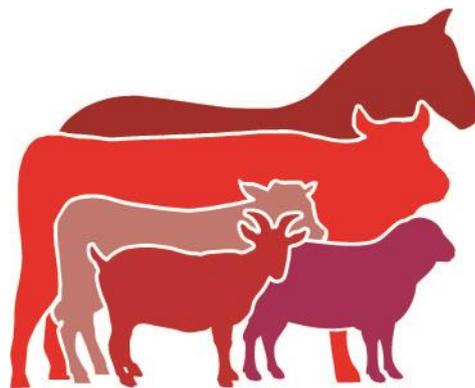




■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

DOSSIER DE PRESSE

PLANS DE LA FILIÈRE ELEVAGE ET VIANDE FRANÇAISE



Contacts presse :

Cécile Lardillon – c.lardillon@interbev.fr – 01 44 87 44 76

Claire Leduc – c.leduc@interbev.fr – 01 44 87 44 43

SOMMAIRE

PREAMBULE	P3
LES ENGAGEMENTS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES FILIERES D'INTERBEV	P4
LE PLAN DE LA FILIERE VIANDE BOVINE FRANÇAISE	P7
LE PLAN DE LA FILIERE VEAU FRANÇAISE	P9
LE PLAN DE LA FILIERE VIANDE OVINE FRANÇAISE	P11
LE PLAN DE LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE	P13
LE PLAN DE LA FILIERE VIANDE CAPRINE FRANÇAISE	P15

ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION : INTERBEV DEVOILE LES PLANS DE LA FILIERE ELEVAGE ET VIANDE FRANÇAISE

Paris, le 19 décembre 2017 - Lancés le 20 juillet dernier par le Premier ministre Edouard Philippe en présence de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et de Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, les Etats généraux de l'alimentation (EGAlim) se concluront ce jeudi 21 décembre 2017, suite au rendu des plans de filière par toutes les interprofessions.

Dans ce document, INTERBEV, l'interprofession Elevage et Viandes, présente ainsi les synthèses des plans de filière des différentes espèces qu'elle représente (bovins, veaux, ovins, équins et caprins). Ces plans ont en commun la volonté partagée de pérenniser et améliorer la durabilité de la filière, de maintenir le potentiel de production des différentes espèces, de mieux structurer la contractualisation et de toujours plus intégrer les attentes sociétales dans les modes de production de viande.

**IMPORTANT : LES OBJECTIFS PRESENTES DANS LES DIFFERENTES
SYNTHESES NE SONT PAS CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITES**

LES ENGAGEMENTS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES FILIERES D'INTERBEV

Le Pacte pour un engagement sociétal : une volonté d'intégrer les enjeux sociétaux et les attentes citoyennes à la stratégie de la filière

Conscients de la nécessité d'intégrer toujours mieux les attentes sociétales dans les modes de production de viande, les différents plans de filière se réfèrent à la **démarche de Responsabilité Sociétale collective**, encadrée par la norme ISO 26000 qui vise à **l'amélioration continue des pratiques de production et de consommation de viande** sur les enjeux de l'environnement, de la protection animale et de la nutrition-santé : le **Pacte pour un Engagement Sociétal** initié par INTERBEV.

L'un des points clés de cette démarche sociétale est la **concertation**, intégrée aux évolutions proposées. **Par nature, l'interprofession est le lieu désigné de la concertation entre les familles professionnelles représentant chaque métier de la filière.** Sur les sujets sociétaux, cette concertation a lieu au sein de sa Commission Enjeux Sociétaux. **INTERBEV est également naturellement l'organisation de dialogue avec l'état et les collectivités au travers de ses représentations régionales.**

Pour associer également la société civile à ses réflexions, INTERBEV travaille depuis 2014 avec 4 ONG de protection de l'environnement (FNE, FNH, WWF et Greencross) et a engagé depuis 2017 des concertations avec **4 ONG de protection animale (OABA, CIWF, Welfarm et LFDA)**. Plus globalement, la filière souhaite élargir et renforcer un dialogue régulier avec un ensemble de parties prenantes et a initié des échanges avec les **associations de consommateurs**.

Ces concertations, couplées aux études de R&D qu'INTERBEV initie, permettent d'avancer et de s'améliorer sur les différents sujets sociétaux. Ces connaissances, axes d'amélioration et bonnes pratiques sont ensuite diffusés sur le terrain. Des indicateurs permettront de suivre et faire état des avancées (par exemple : le programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre LIFE BEEF CARBON, la mise en place d'indicateurs de bien-être et protection animale).

En matière d'alimentation, la filière a conçu avec des diététiciens, **un repère de portion simple et plus facile à visualiser que des grammages : une portion de viande cuite correspond à la taille de la paume de la main** qui présente l'intérêt d'interpeller les trop grands consommateurs sur les portions de viande qu'ils consomment, tout en rassurant la majorité qui consomme de la viande raisonnablement. En terme d'information consommateur, la filière est en faveur d'une meilleure traçabilité et indication de l'origine des viandes dans l'ensemble de l'Union européenne.

Une montée en gamme des produits, s'appuyant sur 2 axes

D'une part, l'évolution des pratiques définies collectivement et en concertation au travers du Pacte pour un Engagement Sociétal et leur intégration dans les cahiers des charges existants.

D'autre part, le soutien fort aux signes officiels de qualité, dont le Bio, avec des objectifs chiffrés d'augmentation du volume selon les filières (par exemple : 3% à 40% de label rouge en viande bovine sous 5 ans et doublement du volume en Bio en viande bovine et ovine).

Cette montée en gamme doit aussi se faire au niveau de la **restauration collective**. INTERBEV s'engage ainsi à mettre en place un **observatoire des pratiques d'achats des viandes** et à travailler à des **critères qualité spécifiques** pour la définition des cahiers des charges et l'analyse des offres. Pour soutenir cette montée en gamme, INTERBEV appelle **l'exception du produit alimentaire** dans l'achat public.

La recherche pour s'adapter et anticiper

Les évolutions de pratiques et de produits prévues dans les plans de filière des différentes espèces d'INTERBEV nécessiteront des travaux de Recherche et Développement.

La filière s'engage à consolider les liens existants avec les organismes de recherche publics pour renforcer les travaux sur les productions animales et plus largement la connaissance du vivant.

De plus, la filière s'engage à développer ses travaux sur des **axes prioritaires relatifs à la durabilité des systèmes de production animale tant pour l'économie de la filière que pour son articulation avec les enjeux sociétaux** :

- **Des animaux sains pour une population saine** (maîtrise des épizooties, lutte contre l'antibiorésistance, qualité sanitaire des produits).
- **Le développement des pratiques agro-écologiques notamment** :
 - Développement (en forte collaboration avec les filières végétales) de l'autonomie protéique et des sources d'approvisionnement françaises ;
 - Lutte et adaptation au changement climatique en intégrant notamment le stockage de carbone dans les sols agricoles ;
 - Renforcement et évaluation des pratiques en faveur du bien-être et de la protection animale tout au long de la filière ;
 - Valorisation et quantification des services écosystémiques et externalités positives.
- **L'utilisation efficiente de la biomasse** tout au long de la filière en intégrant les problématiques de compétition alimentaire et les enjeux de production d'énergie renouvelable.
- **L'adaptation des produits à la demande** (génétique animale, innovation produits, services et écoconception).

Les actions pour permettre à tous de vivre dignement dans la chaîne de valeur

Chacune des filières représentées au sein d'INTERBEV propose dans son plan des actions relatives à la promotion, à la contractualisation ou encore à l'information économique. Ces actions auront pour objectif de répondre aux enjeux de répartition de la valeur dans l'ensemble de la filière.

Leur complète mise en œuvre nécessite une clarification et adaptation des règles de concurrence notamment européenne. En effet, si l'Organisation Commune de Marché unique définit des objectifs ambitieux pour les organisations interprofessionnelles tels que « *Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché* », « *Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché* », « *Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché* », il n'en demeure pas moins que les pratiques à mettre en œuvre pour y parvenir (exemple : concertation et échanges sur des informations stratégiques) sont entourées d'incertitudes quant à l'application ou non des règles relatives à l'interdiction des ententes, alors même qu'elles pourraient participer strictement et effectivement à la poursuite des objectifs de l'interprofession.

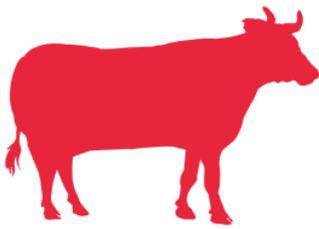
La Cour de justice de l'Union européenne a très récemment rappelé que la Politique Agricole Commune prime sur les objectifs de concurrence en vertu du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'organisation interprofessionnelle s'inscrit pleinement dans la réussite de ces objectifs. **Il est indispensable que les pouvoirs publics français appellent des clarifications (lignes directrices) et modifications (exemption express) en vue de la réalisation concrète des actions des plans de filières.**

L'interprofession des filières, outil d'éducation et d'information

La mise en œuvre dans chaque plan filière des actions susmentionnées confirme la légitimité pour l'interprofession des filières viande d'être un interlocuteur reconnu sur les sujets d'éducation alimentaire, de plaisir de manger ou des pratiques de filières.

INTERBEV est une organisation représentative reconnue, en droit européen et français, dont la mission d'information du consommateur est au cœur des actions. Une information appuyée par de nombreuses recherches et des connaissances approfondies sur les produits.

La diffusion et l'acceptabilité par le consommateur de cette information, qui vise tout à la fois l'équilibre alimentaire (modes de consommation, etc.) et la complémentarité des productions au niveau des territoires, ne peut passer que par une affirmation des pouvoirs publics de la capacité de l'interprofession à intervenir sur ces sujets, dans les instances publics et auprès de tous les citoyens.



LE PLAN DE LA FILIERE VIANDE BOVINE FRANÇAISE LES POINTS CLES

La filière viande bovine souligne que les projets présentés s'attachent à **encourager la consommation** de viande bovine française en répondant aux **attentes des consommateurs** et à **rémunérer équitablement tous les maillons de la filière**.

REPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET CREER DE LA VALEUR

Objectif 1 : Dans le cadre du Pacte pour un Engagement Sociétal d'INTERBEV, poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour encore améliorer les pratiques de la filière élevage et viande.

Objectif 2 : Mieux informer le consommateur en segmentant plus clairement l'offre en viande bovine sur la base de critères organoleptiques et sociétaux.

Afin que le consommateur puisse faire un choix éclairé, l'offre sera subdivisée en deux :

- Une offre garantissant un niveau de qualité standard : sanitaire et gustatif mais qui ne pourra pas faire l'objet de communication valorisante (à part l'origine).
- Une offre **Label Rouge certifiant une expérience gustative supérieure et respectant des critères de production plus exigeants** sur l'impact environnemental et sur le bien-être animal tout au long de la filière. Cette démarche s'accompagne de l'engagement de la filière à **rémunérer justement chacun des maillons jusqu'à l'éleveur**.

Objectif 3 : Une montée en gamme ambitieuse. Alors qu'aujourd'hui le Label Rouge représente environ 3% de l'offre en viande bovine, il devra représenter au moins 40% de l'offre en 5 ans.

Objectif 4 : Intégrer, dans le fonctionnement de la filière, de nouveaux paramètres d'évaluation des viandes en vue d'améliorer l'expérience gustative pour les consommateurs.

Une légère infiltration de gras dans la viande, le persillé, est synonyme de jutosité et favorise la tendreté. C'est pourquoi la filière retient ce critère pour évaluer les viandes en complément des outils actuels.

Objectif 5 : Doubler la production de viande Bio en 5 ans.

Afin de ne pas décevoir le consommateur, la filière souhaite inclure des critères gustatifs minimaux dans les cahiers des charges de tous les signes officiels de qualité, y compris le Bio.

REPARTIR LA VALEUR AU SEIN DE LA FILIERE

Objectif 6 : Sécuriser la valorisation et la rémunération de la viande pour le haché.

La demande en viande hachée augmente ce qui modifie les équilibres de valorisation des animaux. Il est impératif de créer de la valeur sur la viande pour le haché en vue de revaloriser les carcasses. Grâce aux jeux d'équilibre, cela permettra également de proposer les morceaux nobles au consommateur à des prix maîtrisés. **La filière souhaite traiter ce dossier en 2018.**

Objectif 7 : Encadrer les promotions.

La filière se donne pour objectif de proposer avant la fin de l'année 2018 une mécanique d'encadrement des promotions à travers un **accord interprofessionnel qui sera soumis à extension auprès de l'Etat.**

Objectif 8 : En 5 ans, réaliser 30% des transactions par voie contractuelle prenant en compte un indicateur indexé sur des coûts de production (Vs moins de 2% aujourd'hui).

La contractualisation est un outil moteur pour l'organisation et la structuration de filière. Chacun des maillons s'engage à mettre en œuvre des contrats prenant en compte les coûts de production. L'interprofession rédigera des modèles de contrat, définira et fera valider par une caution extérieure des indicateurs diffusés largement.

Afin d'initier la dynamique de contractualisation, la filière demande la mise en place d'un crédit d'impôt qui s'appliquera en cas de situation de marché défavorable et uniquement pour les opérateurs respectant les engagements de la filière.

Objectif 9 : Mettre en place un observatoire de la viande et de son origine en Restauration Hors Domicile et augmenter la présence de la viande française sur ce secteur jusqu'à 80% dans les 10 ans.

La viande française est peu présente sur ce secteur (34% en 2014). Il est nécessaire de se doter d'un outil pour suivre ces volumes. Cet outil pourrait être élaboré collectivement avec les interprofessions des autres produits viande.

Objectif 10 : Consolider la présence de la France sur les marchés européens et augmenter la présence de la France sur les marchés créateurs de valeur en opérant une collaboration active avec les services de l'Etat.

En vue d'augmenter la part du débouché « Pays-tiers » dans le commerce extérieur, il est impératif d'ouvrir et de sécuriser le plus de marchés possibles. **En ce sens, il est nécessaire que l'Etat accompagne davantage les filières et les opérateurs, notamment en dépêchant un interlocuteur en interministériel.**



LE PLAN DE LA FILIERE VEAU FRANÇAISE LES POINTS CLES

Transformer, innover, informer : ce sont les grands objectifs que s'est fixée la filière veau dans son plan stratégique, réaffirmant sa volonté de s'engager, avec une cohésion forte, dans une démarche de progrès ambitieuse et réaliste, autour de **4 axes de travail** pour faire face à **2 enjeux essentiels** : **maintenir son potentiel de production et défendre la place du veau dans l'univers des viandes.**

MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION DE LA FILIERE

Le maintien du potentiel de production est conditionné par la durabilité économique des systèmes d'élevage et par la transformation des pratiques.

Axe 1 : Evolution des pratiques

Le maintien du potentiel de production passe d'abord par la volonté de la filière de faire la transparence sur ses pratiques, tout en étant précurseur pour les faire évoluer. **Vers quel élevage du veau faut-il tendre pour répondre aux attentes d'une nouvelle génération de consommateurs**, plus attentifs à des éléments pouvant être qualifiés d'éthiques, allant au-delà des habituelles préoccupations (prix, sécurité, goût) ?

Objectif 1 : Dans le cadre du Pacte pour un Engagement Sociétal d'INTERBEV, poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour encore améliorer les pratiques de la filière élevage et viande. Puis expérimenter et rechercher des financements en vue de **lancer un programme de modernisation des bâtiments**, en phase avec les attentes sociétales et celles des éleveurs. Chaque nouveau bâtiment devra intégrer les nouvelles technologies et tenir compte des attentes sociétales.

Objectif 2 : Engager une démarche de progrès vers des pratiques plus durables, en poursuivant la réduction de l'utilisation des antibiotiques, en diminuant l'impact environnemental de l'alimentation des veaux, en améliorant les conditions de transport des jeunes veaux.

Axe 2 : Durabilité économique et compétitivité de la filière

Le maintien du potentiel de production passe en outre par une juste rémunération des éleveurs de veaux pour leur travail et pour préserver leur capacité d'investissement dans les installations d'élevage. L'amélioration et la modernisation des conditions de travail des éleveurs constituent par ailleurs un critère important de durabilité et de compétitivité de la filière. Enfin, pour maîtriser et sécuriser l'approvisionnement en jeunes veaux par les éleveurs laitiers, le partage de la valeur doit également bénéficier aux éleveurs naisseurs.

Objectif 3 : Soumettre aux pouvoirs publics mi-2018 une « convention de partenariat » type, incluant une clause relative aux modalités de détermination de la prestation éleveur, en lien avec les coûts de production, et œuvrer au déploiement exhaustif du contrat, **avec pour objectifs 60% de contrats signés fin 2018, et 100% fin 2020.**

Objectif 4 : Lancer dès 2018 une concertation entre les filières lait et veaux (naisseur et engraisseur) pour améliorer l'adéquation entre l'offre en jeunes veaux et les besoins de la filière.

Objectif 5 : Structurer les filières veaux sous signe de qualité pour donner de la visibilité aux éleveurs, dans l'objectif de réamorcer la croissance de la production des veaux Label Rouge / IGP, et de doubler la production de veaux Bio en 2023. En contrepartie, les pouvoirs publics doivent compenser une partie des fortes contraintes liées à ce type de production particulier en consolidant l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux Bio.

DEFENDRE LA PLACE DU VEAU DANS L'UNIVERS DES VIANDES

Défendre la place du veau dans l'univers des viandes nécessite une importante innovation produits et une meilleure information du consommateur.

Axe 3 : Information du consommateur & Nutrition santé

Favoriser la communication informative sur les modes de production, faire converger les visions sur le sujet entre consommateurs et producteurs, apparaît comme un fort enjeu, le prérequis étant celui d'une filière engagée dans une démarche de progrès sociétal. Il s'agit par ailleurs d'améliorer la connaissance de la viande de veau par les consommateurs et de valoriser ses atouts nutritionnels.

Objectif 6 : L'objectif à 5 ans est de créer une segmentation partagée par la filière et approuvée par les consommateurs, assise sur un système simple et transversal. Pour cela, la filière s'engage à évaluer la pertinence d'une segmentation produit auprès des consommateurs (sur la base d'études consommateurs et de concertations) ; à évaluer les critères qui jouent sur la caractérisation du produit et à en fixer une définition collective (en s'appuyant notamment sur des travaux de R&D).

Objectif 7 : Faire de la filière une force de vente et développer la « proximité relationnelle » en formant un réseau d'ambassadeurs professionnels, éleveurs et bouchers, apte à prodiguer une information éclairée.

Objectif 8 : Rendre l'information accessible en favorisant la diffusion digitale.

Axe 4 : Innovation produits

Pour se positionner et émerger dans l'univers des viandes, le veau doit veiller à préserver certaines de ses spécificités (tendreté et couleur pâle de la viande). Mais la relance de la consommation doit surtout s'appuyer sur les attentes des « millenials »¹, en innovant et imaginant des produits plus pratiques et polyvalents, s'intégrant dans la cuisine d'assemblage pratiquée par la génération Y.

Objectif 9 : Créer une émulation entre les entreprises de transformation et de distribution pour promouvoir les démarches d'innovation.

Objectif 10 : Favoriser l'implantation des innovations dans les circuits de distribution.

¹ Le terme « millenials » désigne la génération née après 1982, soit les 18-35 ans. Ils représenteront la moitié de la population active en 2020, 75% dans 10 ans. Leur poids démographique et économique les rend incontournables. Leurs valeurs, leurs goûts et leurs comportements sont les clés pour comprendre les nouvelles dynamiques de consommation.



LE PLAN DE LA FILIERE VIANDE OVINE FRANÇAISE LES POINTS CLES

La filière viande ovine souligne que les projets présentés s'attachent à encourager la consommation de viande ovine produite en France en répondant aux attentes des consommateurs et à rémunérer équitablement tous les maillons de la filière.

LES ATTENTES CONSOMMATEURS

Objectif 1 : Dans le cadre du Pacte pour un Engagement Sociétal d'INTERBEV, poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour encore améliorer les pratiques de la filière élevage et viande.

UNE MONTEE EN GAMME

Objectif 2 : Doubler la production de viande ovine Bio, Label Rouge et IGP.

La filière ovine française souhaite doubler sa production de viande Bio (11% des brebis contre 5.5% aujourd'hui) et de viande sous Label Rouge ou IGP (30% contre 15% aujourd'hui) grâce à un renouveau de la contractualisation.

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Objectif 3 : Renouveler la contractualisation.

Dans le secteur viande, la filière ovine a déjà généralisé la contractualisation entre les éleveurs et leur premier acheteur (80% des volumes). Elle ira plus loin pour **intégrer la prise en compte des coûts de production sur 30% des volumes**. Plus largement, il s'agira de **sécuriser l'approvisionnement des acteurs de la transformation**. Les opérateurs de l'amont comme ceux de l'aval ont besoin de visibilité. La nouvelle contractualisation sera **volontaire**. Elle sera fondée sur la construction des prix à partir de l'amont, **prenant en compte les coûts de production**, mais aussi une exigence de **régularité de la qualité** des livraisons et le respect des **engagements de volumes annuels** et des **calendriers de livraisons**. C'est ce qui permettra la montée en gamme de la production française.

UNE NOUVELLE OFFRE

Objectif 4 : Rajeunir les consommateurs de viande ovine par une révolution de l'offre.

79% des consommateurs de viande ont plus de 50 ans. La viande ovine part à **la conquête des 25-45 ans** par des campagnes d'image pour qu'ils découvrent la viande d'agneau. La filière fera la **révolution de son offre**. Industriels et détaillants proposeront aux consommateurs **la viande d'agneau sous des formes plus élaborées**, adaptées à des moments de consommation multiples et variés et à la cuisine d'assemblage. Cela profitera aux viandes ovines d'importation, d'où l'importance de la montée en gamme de la viande ovine française.

Objectif 5 : Mettre en place de nouveaux débouchés pour les agneaux issus des bassins laitiers.

Un **comité de coordination sera mis en place entre les secteurs lait et viande** de la filière ovine pour organiser l'orientation d'une partie des volumes de viande issus des agneaux du bassin laitiers. Ce sont quelques 800 000 agneaux qui sortent de plus en plus massivement en début d'année alors que le marché français peine à les absorber. La filière leur trouvera de nouveaux débouchés : produits surgelés, restauration collective,... mais aussi export, tant en viande qu'en ovins vivants. Ce point rejoint l'impératif d'investissements pour la révolution de l'offre et de besoin de mieux prévoir les sorties d'agneaux.

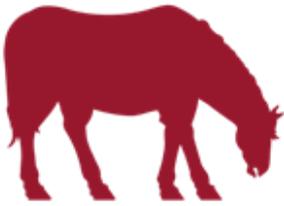
LE MAINTIEN DU POTENTIEL DE PRODUCTION

Objectif 6 : Inciter à produire plus d'agneaux.

La filière ovine a l'ambition de maintenir le potentiel de production de la filière. Son programme INN'OVIN incitera à produire plus d'agneaux par producteur, et pour accroître le revenu des éleveurs tout en améliorant leurs conditions de travail (modernisation des bâtiments et de l'organisation des élevages) et donc l'attractivité du métier d'éleveur ovin. **L'objectif est +10% d'agneaux entre 2015 et 2020.**

Objectif 7 : Renouveler l'accompagnement technique des éleveurs.

L'accompagnement technique des exploitations sera renouvelé : mutualisation des ressources, intégration accrue des leviers de la génétique, interopérabilité des données et usage des logiciels de gestion de troupeau et de prévisionnels de sorties d'agneaux.



LE PLAN DE LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE LES POINTS CLES

RENDRE PERENNE DANS 5 ANS LA FILIERE VIANDE CHEVALINE EN FRANCE

Objectif 1 : Augmenter la production française de viande chevaline pour satisfaire l'attente du consommateur de manger FRANÇAIS.

C'est aussi une question d'aménagement du territoire (maintien des activités d'élevage, de commerce, d'abattage dans les territoires). Il est nécessaire de développer une offre française dans toutes ses composantes et toutes ses races.

- La production nationale de viande chevaline est freinée par un resserrement des conditions d'identification des chevaux (en 2009 puis 2015) qui conduit à une exclusion de nombreux chevaux de la chaîne alimentaire, souvent pour des raisons administratives. Afin de satisfaire un plus grand nombre de consommateurs français, la filière se donne **jusqu'à fin 2020 pour trouver une solution acceptable par tous, afin de réintégrer certaines catégories de chevaux dans la chaîne alimentaire, et ainsi augmenter la production.**
- D'autre part, **d'ici à 10 ans**, la filière veut expertiser (dès 2018), puis expérimenter (dès 2019) la mise en place de **1 à 2 filières de production régionales de viande chevaline en France**, dans des bassins de production et/ou de consommation (Hauts de France, Bourgogne-Franche-Comté, etc). Si l'expérience est concluante, elle pourrait être étendue à d'autres régions. **Ces créations de filières régionales passeront par une contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière.**

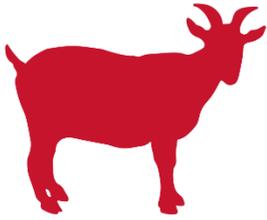
Objectif 2 : Structuration de l'amont et contractualisation.

La contractualisation de la production (volume et prix prenant en compte les coûts de production) est nécessaire afin d'assurer un prix d'achat supérieur au prix de revient et qui donnera **des animaux adaptés aux attentes des marchés nationaux et export**, en terme de qualité et de prix. Il s'agira dans la contractualisation d'une **meilleure répartition des marges entre les maillons**. Il faudra notamment expertiser la possibilité de créer des centres d'engraissement ou à l'herbage, pour structurer la production de certains types d'animaux.

Objectif 3 : Dans le cadre du Pacte pour un Engagement Sociétal d'INTERBEV, poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour encore améliorer les pratiques de la filière élevage et viande.

La filière viande chevaline est depuis longtemps attentive aux attentes de la société et des consommateurs. Nos actions principales, avec les fédérations d'INTERBEV seront :

- **Le déploiement chez les éleveurs et détenteurs de chevaux de la charte pour le bien-être équin** (6 formations mises en place fin 2019) ;
- **L'amélioration des conditions d'abattage des chevaux** avec la diffusion, à tous les abattoirs en France, du guide de bonnes pratiques d'abattage des chevaux d'ici à 2022, en cours de rédaction actuellement.
- **La poursuite du dialogue avec les associations de bienfaisance** des chevaux de niveau international, sur les solutions pour une fin de vie décente des chevaux.



LE PLAN DE LA FILIERE VIANDE CAPRINE FRANÇAISE LES POINTS CLES

RE-ENCHANTER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En France, la viande caprine est un coproduit du lait ; les orientations des dernières années ont conduit les éleveurs à se désintéresser de cette production. Autre conséquence, le chevreau est une production très saisonnière (47% des volumes abattus en mars/avril). La faible création de valeur ajoutée au sein de cette filière a conduit à une concentration des opérateurs d'aval dans les bassins de production (3 abatteurs en chevreaux et 2 en chèvres représentent 90% des volumes).

Pour exister et se dessiner un avenir en tant que production à part entière, la filière viande caprine devra répondre à 2 enjeux importants.

Enjeu 1 : Répondre aux attentes sociétales et améliorer la durabilité de la filière

Objectif 1 : Dans le cadre du Pacte pour un Engagement Sociétal d'INTERBEV, poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour encore améliorer les pratiques de la filière élevage et viande.

Objectif 2 : Une montée en gamme du chevreau.

Par la mise en œuvre d'une **charte des bonnes pratiques d'élevage du chevreau** intégrant des critères de bien-être animal, de qualité sanitaire, de respect de l'environnement. La filière envisage d'accompagner cette montée en gamme par un **dispositif d'optimisation du prix du chevreau** naissant basé sur la rémunération de l'éleveur pour les soins qu'il prodigue aux chevreaux. **Une contractualisation** avec plus-value pour les chevreaux respectant cette charte est également envisagée.

Objectif 3 : Améliorer la qualité des chèvres de réforme.

Dans le cadre de ce plan, la filière caprine entend également investiguer les différents leviers permettant **d'améliorer la qualité bouchère des chèvres** de réforme en travaillant sur la gestion des réformes en élevages laitiers, le retour d'information sur les saisies en abattoirs et également la collecte et la transportabilité des chèvres. La section caprine d'INTERBEV proposera la rédaction d'un accord interprofessionnel dans ce sens.

Objectif 4 : Maintenir un maillage territorial pour la collecte et l'abattage des animaux.

Avec la concentration des abatteurs, la rationalisation de la collecte devient un impératif pour la rentabilité de la production. La filière devra par ailleurs s'attacher à maintenir les abattoirs de proximité ou toutes autres formes d'abattage innovant permettant d'améliorer la proximité géographique entre l'éleveur et l'abattoir.

Enjeu 2 : Retrouver de la valeur dans la filière viande caprine

Objectif 5 : Développer l'engraissement du chevreau à la ferme.

La filière propose de **reconquérir l'engraissement du chevreau en ferme** en ayant recours, notamment, au croisement de races à viande et en améliorant sa valorisation de l'éleveur jusqu'au consommateur. Le projet propose d'investiguer différents leviers permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité d'engraissement à la ferme, depuis l'utilisation du croisement viande et de conduites techniques plus adaptées, jusqu'au format de présentation de cette viande auprès des consommateurs.

Objectif 6 : Faire redécouvrir la viande caprine au consommateur.

La viande de chevreau a besoin d'une demande renouvelée. Avec le soutien de la section caprine d'INTERBEV, les opérateurs travaillent à un plan de reconquête des consommateurs qui passera principalement par une campagne de promotion avec 2 objectifs principaux :

- **Améliorer la présence à l'esprit du produit**
- **Augmenter la visibilité du chevreau en points de vente**

La filière propose également de capitaliser sur les expériences réalisées en région pour développer la commercialisation de viande de chèvre et de chevreau en restauration (collective ou commerciale).

Objectif 7 : Développer de nouveaux produits adaptés aux consommateurs et aux nouveaux modes de consommation.

La viande de chevreau souffre d'une présentation peu valorisante (1/4 ou 1/2 chevreau en barquette) et non adaptée aux nouveaux modes de consommation. Les budgets R&D seront mobilisés sur des projets visant à :

- Développer de nouveaux produits (portion individuelle,...)
- Développer de nouveaux processus adaptés à la faible rentabilité de la filière
- Améliorer la présentation du produit (barquette)
- Améliorer la durée de vie du produit

D'une façon générale, la section caprine d'INTERBEV rappelle que pour développer cette filière, celle-ci a vraiment besoin que l'administration accentue son rôle dans l'accompagnement de projet et le service public.